



EDITO

Parmi les investissements de l'année 2017 le schéma directeur de l'eau est un document essentiel pour la commune qui permettra de pallier aux diverses difficultés rencontrées, d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et d'investir dans de nouveaux travaux pour renouveler nos canalisations et augmenter la capacité de nos réservoirs .

Par ailleurs, la saison a été très animée avec toutes ces manifestations culturelles, populaires et sportives qui ont attiré beaucoup de monde au village, à la satisfaction de tous.

Nous essaierons de faire aussi bien en 2018 et pour cette nouvelle année je vous souhaite tous mes meilleurs vœux de santé et de prospérité pour vous-mêmes et vos familles.

Armand GUERRA
Maire

Sommaire

Conseil Municipal	P.2
Travaux	P.3
Infos	P.4 et 5
Ecole	P. 6
Vie associative	P.7, 8 et 9
Civisme	P.10
Etat Civil et diplômes	P.11
Informations pratiques	P.12



Pensez à vous abonner à notre newsletter
www.canarivillage.com

Le 1^{er} juillet 2017

- Délibération budget M 49 : durée d'amortissement des biens
- Point eau : contrat entretien ANGIUS – danger sécheresse
- Point PLU
- Point Communauté de Communes
 - Transfert de l'eau (régie ou DSP)
 - Taxe de séjour et office de tourisme
 - Proposition SIEEP
 - Subvention accordée pour les chants lyriques
 - Contrat de ruralité : échéancier fibre
- SYVADEC
- Centre culturel
- U Cumunale
- Sentiers de randonnée
- Préparation saison estivale

Le 28 septembre 2017

- Délibération création d'un emploi non permanent d'adjoint territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Délibération taxe de séjour 2018 – Tarifs
- Questions diverses

Le 30 juillet 2017

- Tarifs du centre culturel
- Point PLU
- Transfert taxe de séjour à la Communauté de Communes
- Transfert compétence eau : DSP ou Régie ?
- Stationnement Vignale
- Mesures de sécurité pour le mois d'Août
- Questions diverses

Le 16 septembre 2017

- Débriefing saison estivale
 - Eau
 - Contrat ANGIUS
 - Centre culturel (fêtes et bals)
 - Marchés
 - Sécurité stationnement
 - Risques incendies
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Avenir des contrats aidés
- Convention VINGERT
- Questions diverses

Le 28 octobre 2017

- Délibérations : - Décision modificative du budget (dossier voirie)
 - Refus transfert taxe de séjour à la Communauté de Communes
- Points : PLU ; travaux voiries et autres ; SIEEP ; Devis LED ; Ruines ; Proposition tarifs eau 2018 ; Bureau de poste.
- Questions diverses : - ADAL 2B et protection incendie
 - Tri sélectif nouveaux bacs
 - Diffusion affiches pluie inondation

Le 16 décembre 2017

- Délibérations : - Taxe de séjour mise au réel d'une catégorie d'hébergement - Emploi communal - Recensement de la population - Décision modificative du BP - Acquisition terrain - Tarification de l'eau 2018
- Point PLU : - Planning - Réponse observations commissaire enquêteur
- Gîtes : Bilan 2018
- Urbanisme : - Non respect des règles - Facturation des terrains communaux occupés ???
- Divers : - Point avancement dossier appartement poste - Finalisation schéma directeur de l'eau - Place du clocher modification - Point travaux et financement - Gestion employés municipaux - Accès handicapé E Valle

Réalisations depuis le 01/07/2017

Achats :

- Ordinateur au Conservatoire
- Brochures Conservatoire et couvent
- Carnets de 9 sentiers de randonnée
- Tablettes numériques à l'école
- Caméras de surveillance place du clocher

Travaux :

- Projecteurs place du clocher
- Mât avec 2 lampadaires place du clocher
- Ouverture de sentiers de randonnée
- Rampe de sécurité à Marinca
- Drain eaux de pluie à Pinzuta
- Un lampadaire à Pinzuta

Bâtiments et églises :

- Travaux dans un appartement à l'école
- Travaux de plomberie au Centre Culturel
- Terrasse poste/garage
- Reprise des portes extérieures et peinture à Saint François

Intempéries :

- Travaux à Vignale
- Mur à Piazza
- Piste de Funtana Monte

AEP :

- Raccordement assainissement à Pinzuta
- Divers travaux sur le réseau A.E.P

Incendies :

ADAL 2B a procédé au débroussaillage préventif des secteurs de Chine et Vignale

Travaux en cours de réalisation et marchés attribués

- Site internet couvent
- Drain eaux de pluie à Olmi

AEP :

- Schéma Directeur eau
- Nickel

Appel d'offres janvier 2018 :

- 2^{ème} dossier de travaux de voirie

Appel d'offres 1^{er} semestre :

- Locaux de la mairie
- Climatisation du centre culturel

Dossiers en attente des arrêtés de subvention

- Parking de Dingo

Dossiers en préparation

- Restauration de l'appartement de la poste
- Carrelage de Saint François
- Remplacement de l'éclairage public par des lampes LED à Chine et à Vignale
- Mur de sécurité à Scala

AEP :

- Station de pompage au réservoir HLM
- Canalisation Arega/Ercuna et Bulceto
- Sécurisation Eau Marinca/Scala

Diverses réunions

27/07 – Communauté de Communes	07/11 – Commission de sécurité Centre Culturel
31/07 – Communauté de Communes	10/11 – Contrôle des travaux relatifs à la STEP
07/09 – Communauté de Communes - Urbanisme	17/11 – Communauté de Communes – Assemblée Générale
12/09 – CAUE – BASTIA	20/11 – P.LU – 2 ^{ème} réunion du commissaire enquêteur
21/09 – Communauté de Communes – Taxe de séjour	22/11 – Réunion de travail avec des universitaires de CORTE pour mettre en place un plan de sécurité communal
25/09 – Réunion de chantier voirie	30/11 – Réunion de travail en vue du prochain recensement de la population en janvier 2018
26/09 – Communauté de Communes Transfert de compétence A.E.P	30/11 – P.L.U – 3 ^{ème} réunion du commissaire enquêteur
29/09 – Communauté de Communes Rapport d'activité – Taxe de séjour	01/12 – Communauté de Communes - Transfert de compétence A.E.P
24/10 – Réunion à la poste – Fuite d'eau terrasse	07/12 – P.L.U – Dernière réunion du commissaire enquêteur
06/11 – P.L.U – 1 ^{ère} réunion du commissaire enquêteur	

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le projet de P.L.U présenté par la commune a été soumis à enquête publique.

Le commissaire enquêteur, qui a noté et enregistré toutes les observations et doléances formulées lors des quatre permanences qu'il a tenues les 06/11 – 20/11 – 30/11 et 07/12/2017, vient de remettre son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Ces documents seront présentés au Conseil Municipal pour d'éventuelles corrections du projet initial et envoyé au cabinet d'études CITADIA pour établir le document définitif.

Fin janvier, début février, le P.L.U sera présenté au Conseil Municipal qui se prononcera de façon définitive sur le document.

Pour rappel :

Depuis l'annulation du POS puis du PLU intercommunal et à nouveau du POS le 27/03/2017 la commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme (R.N.U).

Le P.L.U est un document difficile à établir car il faut tenir compte des différentes lois :

- « Littoral »,
- « Montagne »,
- « ALUR »,
- de la charte paysagère du Cap-Corse
- du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) document de référence qui prime sur le P.L.U et qui est très contraignant.

Doivent également être prises en compte les observations des Personnes Publiques Associées (P.P.A), des services de l'Etat et des Associations.

Il faut donc respecter une cohérence et des obligations qui augmentent les difficultés pour aboutir à l'acceptation d'un P.L.U.

Si de nombreux propriétaires s'estiment lésés parce que des terrains constructibles dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) ou dans le P.L.U intercommunal rejeté par le Tribunal Administratif en avril 2014 ne le sont plus actuellement ils doivent en chercher les raisons dans les nouveaux règlements d'Urbanisme qui ne sont en aucun cas de notre ressort et qui ont rendus le POS et les documents précédents illégaux.

La commune est la première lésée puisque son projet de développement à court et moyen terme a été « stoppé net » ce qui augure des difficultés à venir pour la maîtrise de notre urbanisation dont dépend, en grande partie, la stabilisation et l'augmentation de notre population sédentaire.

Armand GUERRA

Anonymes, certitude et rumeur : faut-il en rire ?

Le saviez-vous ? Un plan de construction d'immeubles, ou de tour, dénaturant le paysage était déjà ficelé par la commune !!!

Heureux de l'apprendre, les élus se sont posés la question de savoir si, tout en haut de la tour, une vigie pour contrôler les « âneries » en tout genre avait été prévue, terme poli ne reflétant pas notre pensée ni celle du bon sens populaire.

Une matinée à la bergerie

Le mardi 21 novembre, les élèves de CANARI sont allés observer la traite des brebis dans l'exploitation de Sabrina LORENZI située à Solaru.

Quand nous sommes arrivés, les brebis étaient déjà dans le hangar. Sabrina nous a présenté le matériel nécessaire à la traite.



Le quai de traite : il permet aux brebis de monter cinq par cinq sur une « estrade » pour procéder à la traite. Une ration d'aliment est donnée à chaque animal.



La traite se fait grâce à **un pot trayeur**. Grâce à cet appareil la traite est plus rapide qu'à la main. Jérémy a montré aux élèves comment traire à la main.

Le cornadis permet de maintenir les têtes pendant la traite. Seules les brebis qui n'ont plus d'agneaux sont traitées.



Après la traite, les brebis prennent des vitamines en léchant une **Pierre salée**.



Sabrina vide le pot à traire en filtrant le lait pour enlever les impuretés, s'il y en a.



Ce jour là, pour le goûter, les enfants ont dégusté du bon lait tiède.

Les brebis sont regroupées dans leur enclos avant d'aller paître dans le maquis.



Chaque élève a pu donner un peu d'aliment aux brebis et câliner les agneaux.



Association Monti Marinchi

L'association Monti Marinchi poursuit son chemin et l'année 2017 a vu 3 groupes de scouts se succéder sur les sentiers de Longa et de Scala afin de poursuivre les actions engagées en 2016. Au total, ce sont 20 scouts qui ont œuvré sous la férule attentive, amicale et professionnelle d'Ernest GRANINI.

Merci à eux qui sont venus de Paris, Grasse et Caluire pour apporter leur pierre à l'édifice.

D'autres moments forts sont intervenus en 2017. C'est ainsi que plus de 15 bénévoles de l'association ont nettoyé le chemin de Scala en le balayant, coupant les branches, sécurisant les abords. Ce fut une matinée joyeuse tout comme le fut l'Assemblée Générale qui s'est tenue au pied de l'un des murs rénovés ! Monti Marinchi a bénéficié d'un très bel article dans Corse Matin.

Et enfin, comment ne pas se féliciter de voir que notre action essaime dans d'autres villages ! Nonza s'est également mobilisé et poursuit désormais les mêmes objectifs que les nôtres.

Pour 2018, un premier groupe de 4 scouts de l'Essonne a déjà confirmé sa venue. Nous en attendons deux autres.

L'aventure se poursuit !

Merci à tous pour votre soutien.

Le président
Jean DALICHOUX

La Kanelate



En cette fin d'année, le bureau et moi-même, tenons à remercier et informer nos fidèles adhérents et la communauté Canaraise.

Nous avons réalisé cette année un loto et organisé la fête du 15 Août.

Nous avons reçu en septembre un groupe d'adhérents d'une association de généalogie Corse de Marseille : Conférence, projections, visite de notre patrimoine et dîner au Bon Clocher.

En ce qui concerne les travaux, depuis le mois de Mai, Madame Ewa Poli restaure le tableau « Notre Dame du Mont Carmel ». La toile étant en très mauvais état, le travail est particulièrement important cela retarde sa livraison.

Nous sommes en contact avec Pierre François Battisti qui doit restaurer et compléter la fresque du dôme de Sainte Marie, incomplètement restaurée suite à l'effondrement du dôme en 1993.

Nous déposerons un dossier de subvention auprès de la nouvelle Collectivité Unique.

L'an prochain nous ferons resserrer les lauzes du toit.

Avec la participation de bénévoles, il faudra reprendre la protection et peinture de la porte principale.

Il reste encore beaucoup à réaliser, mais nous savons pouvoir compter sur votre fidélité et votre générosité.

Avec tous nos remerciements, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël et vous adressons tous nos vœux de « Pace e Salute ».

Le Président
Maurice BERTONI

ASSOCIATION CANARI Racing

Fin de saison de RALLYE 2017

Les résultats de nos participants Canarais et voisins

15-17/09 : Rallye CORTE - CENTRE – CORSE

Robert et Célia SIMONETTI 18^{ème} au général
Léria BENETEAU désormais copilote de Pierre Dominique CESARI 43^{ème}

20-21/10 : Rallye NEBBIU - SAINT FLORENT

Ugo et Coralie GREGORJ Clio F 2014 18^{ème}
Romain DEFENDINI 106 N2 20^{ème}
Robert et Célia SIMONETTI BMW F2014 35^{ème}
Francis ALEGRE et Laura MURATI BMW A8 39^{ème}
Thomas MOSCONI en copilote de Jean Paul LAZZARINI 45^{ème} et largement vainqueur de la classe 1
VHRS : Tony PADOVANI et Marine GUARDO sur BMW 10^{ème}

Tous nos engagés sont à l'arrivée de cette épreuve – Bravo à eux.

08-09/12 : Rallye de BALAGNE

Robert et Célia SIMONETTI 208 RS 17^{ème}
Romain DEFENDINI DS3 R3T 19^{ème}
Léria BENETEAU et Pierre Dominique CESARI 205 F2014 61^{ème}

Amis concurrents bonne inter saisons et préparez-vous bien pour l'année prochaine.

Le président
Charles GREGORJ

Association des Amis de la Chapelle de Saint Thomas de Marinca

L'A.C.S.T.M., créée en 2013, poursuit son « petit bonhomme de chemin ». C'est ainsi que, grâce à tous ses fidèles Adhérents elle pourra, courant Mai 2018, entreprendre des travaux de rénovation des trois principales façades extérieures et de la voûte intérieure de la Chapelle. Après dossier déposé en Mairie en Juillet 2017, nous avons obtenu une réponse favorable de l'A.B.F. en Octobre dernier. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise GUIDICELLI (Canari) sur devis acceptés lors de notre Assemblée Générale du 12.07.2017 (montant total 5927 €). Nous pourrions ensuite envisager la restauration des façades restantes peut-être en fin d'année 2018, en fonction de notre budget.

Nous pensons aussi, éventuellement avec l'aide de quelques bonnes volontés, faire quelques petits travaux de peinture des portes, placards, etc... et ce après les travaux prévus en Mai. Nous n'aurons ainsi qu'à fournir en peinture et petit matériel et nous mettre au travail ! Qu'en pensez-vous ?

Cher(e)s Ami(e)s, si tout cela a pu et pourra encore se faire, nous sommes heureux et fiers de dire que c'est grâce à vous tous, à vos cotisations et vos dons.

Nous vous remercions à nouveau très sincèrement de votre soutien et de votre confiance.

Lors de notre 1^{ère} Assemblée Générale du 12/07/2017 (dont vous avez certainement reçu le PV) vous nous avez renouvelé votre confiance et nous en avons été, Toussaint, Maurice et Thérèse, très touchés. Un grand, grand MERCI à tous.

Nous continuerons à gérer le budget de l'A.C.S.T.M. comme nous l'avons fait jusqu'à présent, ouvertement et de façon très stricte, sans « témérité ». On avance doucement, mais sûrement...!

Nous pourrions ensuite, dès que nous en aurons reçu le devis et si nous avons pu obtenir une subvention de la Collectivité Territoriale de Corse, participer à la restauration du tableau (au-dessus de l'Autel principal de la chapelle) intitulé « L'incrédulité de St Thomas » œuvre du peintre Badarocco (si vous êtes d'accord bien entendu).

Nous vous souhaitons, Adhérents ou non à l'A.C.S.T.M., de très belles fêtes de fin d'Année, et nous vous adressons nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année, de paix et de santé pour 2018.

Bien amicalement,

Le Président
Toussaint MATTEI

Association Artistique Culturelle et Musicale du couvent de Canari

Avant toutes choses, nous tenons à remercier la Mairie de Canari, ainsi que toute la population pour son fidèle soutien. Nous avons été heureux de constater l'enthousiasme pour ce 10^{ème} Concours de Chant International, qui par ailleurs a été une magnifique réussite artistique dont la renommée a fait l'unanimité dans le monde Lyrique.

L'année prochaine, le 11^{ème} Concours qui se déroulera du 3 au 7 septembre 2018, devrait à nouveau, par l'attention que nous y apporterons, être une réussite et nous nous efforcerons de faire encore mieux.

Cette année Madame Renée Auphan, Présidente du Jury a déclaré à la presse :

le Concours de Canari occupe une place particulière à double titre, il accueille de jeunes artistes venant du monde entier et son format exige une présélection en amont dont les organisateurs s'acquittent à merveille, qui en rehausse considérablement le niveau.

Nous souhaitons à tous et de tout cœur une Merveilleuse Année en 2018.

Pace e Salute

Le Président
Jacques SCAGLIA

Civisme et informations

Encombrants

Malgré un service qui fonctionne bien et qui permet à chacun de s'adresser en mairie pour ses enlèvements d'encombrants, certains continuent de polluer notre commune par des dépôts non autorisés qu'un arrêté municipal prévoit de sanctionner par une amende de 500 euros et d'une plainte.

Nous resterons vigilants et n'arrêterons pas de répéter que la propreté est l'affaire de tous.

Divagation des animaux

Nous ne cesserons jamais de sensibiliser tous les propriétaires pour qu'ils poursuivent l'effort indispensable de faire cesser toute divagation.

Il en va de la sécurité des personnes et de la propreté de notre commune.

Cameras de surveillance

Trois caméras ont été installées au centre de la place du clocher.

Elles permettront sans doute d'éviter les quelques incivismes constatés principalement l'été.

Deux autres emplacements sont à l'étude.

Fiscalité

Pour tout litige avec l'administration après recours rejeté, vous pouvez-vous adresser au Conciliateur Fiscal de la Haute-Corse

20290 BASTIA Cedex

Par mail au :

conciliateurfiscal2b@dgfip.finances.gouv.fr

Projet ORELI

Le projet Outil pour la Rénovation Energétique du Logement Individuel (ORELI) a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et est conduit par l'Agence d'Aménagement durable de planification et d'Urbanisme de la Corse (A.A.U.C) et son département Energie pour une période d'environ 3 ans.

ORELI définit une méthode globale pour piloter un projet, tant au point de vue technique que financier, accessible à tous les propriétaires d'une maison individuelle et accompagne les propriétaires aussi bien pendant la phase de travaux que sur le plan du soutien financier avec une prime pouvant atteindre 10.000 € en sus de toutes les aides mutualisées (Agir + ANAH + Crédits d'impôts).

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Madame La Présidente de l'A.A.U.C

Agence d'Aménagement durable de planification et d'Urbanisme de la Corse

5 Rue Prosper Mérimée

Cs 40001

20181 AJACCIO Cedex 1

Ou par mail : marie-dominique.paoli@ct-corse.fr

Téléphone : 04 95 50 98 76

Naissances

- 09/01/2017 : Amazir, fils de Sandrine TOUBON et de Kamel CHERIF
- 26/07/2017 : Chloé, fille de Sandrine FERRELLI et d'Anthony SANTINI
- 06/08/2017 : Théana, fille de Gaëlle PASQUINI et de Florian GUIDICELLI
- 16/08/2017 : Petru-Maria, fils de Mélissa MAZZUCHETTI et d'Eric VENTURINI
- 29/08/2017 : Léon, fils d'Héloïse PAOLI et de Laurent MAUREL
- 04/09/2017 : Lia, fille d'Elodie BRUN et de Brice MORELLI
- 11/09/2017 : Marie Lou, fille de Maïté GIORGI et de Jean-Baptiste SALGI
- 04/10/2017 : Agathe, fille de Marion et Jean Laurent MARTELLI

Nous souhaitons beaucoup de bonheur aux enfants, ainsi qu'aux parents, grands-parents et arrière grands-parents.

Décès

- 17/08/2017 : Monsieur Dominique PIAZZA
- 14/11/2017 : Madame Brigitte COSTA
- 26/11/2017 : Monsieur Toussaint PAOLI

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

Mariage

- 02 septembre 2017 : Pauline MARTELLI et Nicolas MEUNARD

Nous souhaitons beaucoup de Bonheur aux mariés.

DIPLÔMES

Brevets des collèges : Théo BLOSSE – Romain BOUDAUD (mention TB) – Solène CHALVET (mention AB) – Loris CLEMENTI (mention B) – Léa GRANINI – Amélie MARIOTTINI (mention B).

BAC professionnel électricité : Lucas BLOSSE

BTS Assistance de Gestion P.M.E P.M.I : Emma PAOLI

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole : Patrick GASSMANN

Nos plus sincères félicitations à tous les diplômés.

En ce qui concerne cette rubrique, nous vous demandons de nous aviser de tout évènement que vous désirez voir paraître. Nous n'avons pas toutes les informations en temps voulu. Nous vous remercions.

Horaires d'ouverture



Mairie

Lundi et Vendredi : de 9h à 12h

Mardi et Jeudi : de 14h à 17h

Conservatoire du Cap Corse

Juillet et Août : tous les jours de 10h00 à 13h00 et de 16h00 à 20h00

Hors cette période : visites sur rendez-vous

Lundi et Vendredi : de 9h à 11h

Mardi et Jeudi : de 14h à 16h

Bibliothèque

Lundi et Samedi : de 10h à 11h

Numéros utiles



Gendarmerie Brando : 04 95 33 20 17

Gendarmerie de Luri : 04 95 35 09 41

Mairie : 04 95 37 80 17

Service de car Canari – Bastia le mercredi :

Mairie de Barrettali : 04 95 35 10 54

Collecte des encombrants

S'adresser à la mairie.

Tri sélectif : Sacs Cabas : utile au tri sélectif disponible en mairie (1 par foyer)

Urgences



Pompiers 18 ou 112

SAMU 15

Médecin Dr Jochmans – 04 95 37 00 04 – Cabinet médical ouvert le mardi à partir de 14h à la Résidence E valle
Dr Salaün – 04 95 35 42 90 – A domicile tous les vendredis sur rendez-vous

Infirmière Mme Guidicelli – 04 95 37 83 86

Permanences des soins en Haute-Corse

Malade la nuit, le week-end ou un jour férié, appelez d'abord votre médecin.

En l'absence de votre médecin traitant téléphonez à **la REP 2B au 04 95 30 15 03.**

Du lundi au samedi de 20h à minuit - dimanche et jours fériés de 8h à minuit - Si une vie est en danger appelez le **15 SAMU 2B.**

Accord Département de la Haute-Corse / Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS)

0800 004 020 - C'est le numéro d'appel en cas de problème de sécurité sur le réseau routier. Il permet de joindre de façon permanente le SDIS.

Prévention des incendies – Sécurité des biens et des personnes : article L.322-3 du code forestier (Loi n° 92-613 du 6 juillet 1992).

Dans les communes où se trouvent des bois classés en application de l'article L.321-1 ou inclus dans les massifs forestiers mentionnés à l'article L.321-6, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires dans les zones suivantes : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 m, ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie... et sont à la charge des propriétaires des constructions et de leurs ayants droits.

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! Le débroussaillage doit être effectué avant le mois de juin.

Informations complémentaires disponibles sur le site www.debroussaillage.com

L'emploi du feu est interdit du 1er juillet au 30 septembre et d'une manière plus spécifique suivant l'arrêté de la Préfecture qui peut en modifier les dates.